

Date: *October 29, 2015*

To: *All Clients of the Manitoba Land
Titles System*

Re: *Approval of new Discharge Form
(eDischarge)*

Date : *Le 29 octobre 2015*

Destinataires : *Tous les clients du système
de titres fonciers du Manitoba*

Objet : *Approbation d'une nouvelle formule
de mainlevée (formule de mainlevée
électronique)*

A new electronic pdf fillable Discharge form (eDischarge) is approved and available for download from The Property Registry's website at: https://www.tprmb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/efor.ms.html

This is the first of the eForms to be released over the next several months. The other eForms are eCaveat, eMortgage and eTransfer. These forms will be used as the basis for electronic registration (2017) and their use will become mandatory in October, 2017. These forms contain the land titles business rules, internal validations, and security features. These forms may not be edited other than to complete the fields provided.

The existing Discharge form may be used for now, but we encourage you to use the new eDischarge as early as possible.

If you have any questions regarding the new eDischarge, please contact The Property Registry's Client Support Team at tprclient@tprmb.ca.

Une nouvelle formule de mainlevée électronique en format PDF qui pourra être remplie en ligne (formule de mainlevée électronique) est approuvée et peut être téléchargée à partir du site Web de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse suivante : https://www.tprmb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/eforms.fr.html

Il s'agit de la première formule électronique à être publiée. Les autres formules électroniques qui seront publiées au cours des prochains mois sont les suivantes : formule d'opposition électronique, formule d'hypothèque électronique et formule de transfert électronique. Ces formules seront utilisées pour l'enregistrement électronique (2017) et leur utilisation deviendra obligatoire en octobre 2017. Elles contiennent les règles administratives relatives aux titres fonciers, des validations internes et des dispositifs de sécurité. Ces formules ne peuvent être éditées autrement que pour remplir les champs fournis.

La formule de mainlevée actuelle peut être utilisée pour l'instant, mais nous vous encourageons à vous servir de la nouvelle formule de mainlevée électronique aussitôt que possible.

Si vous avez des questions concernant la nouvelle formule de mainlevée électronique, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien à la clientèle de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse tprclient@tprmb.ca.

Le registraire général


Barry C. Effler
Registrar-General